

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 15 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZES régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents : Mmes et MM. Jean-Luc CHAPON, Fabrice VERDIER, Marie-Françoise VALMALLE, Jacques CAUNAN, Muriel BONNEAU, Thierry de SEGUINS COHORN, Fanny CABOT, Bernard POISSONNIER, Sophie MARINOPOULOS, Gérard BONNEAU, Isabelle VILLEFRANCHE, Franck SEROPIAN, Jérôme AUJOULAT, Olivier CLEMENT, Sylvie LOPEZ, Anne-Sophie LAUTHIER, Guy ATTIGUI, Sandra ROLLET, Julien HURARD, Christophe CAVARD, Simon SUBTIL, Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

Absents représentés : Mmes et MM. Laurence JACQUEMART (pouvoir à Jean-Luc CHAPON), Hélène GILET (pouvoir à Muriel BONNEAU), Séverine PEUCHERET (pouvoir à Sandra ROLLET), Romain BETIRAC (pouvoir à Guy ATTIGUI).

Absents non représentés : Mmes et MM. Amandine BRUNEL, Delphine DEJEAN, Jérôme MAURIN.

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	22	23

Date convocation 09/12/2022
Date Publication 21/12/2022
N° Délibération 2022/06/02
Secrétaire Séance Jérôme Aujoulat

Objet : Décision modificative n°3 Budget principal

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2022 du budget principal,

Vu la décision modificative N°1 et 2 de 2022 du budget principal,

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 08/12/2022

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au budget primitif 2022 du budget principal, dans le cadre principalement de l'intégration des études aux travaux par opérations d'ordres, d'un ajustement des charges de personnel et de la prise en compte de l'attribution d'une subvention par l'Etat pour les travaux du Groupe scolaire,

Considérant que la modification proposée n'affecte en rien les équilibres financiers du budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- Approuve les modifications apportées au budget primitif 2022 du budget principal telles que reprises dans le tableau ci-après.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2022

DECISION MODIFICATIVE N°3 2022			
BUDGET PRINCIPAL			
SECTION FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE/ARTICLE	DEPENSES	CHAPITRE/ARTICLE	RECETTES
Chapitre 012 Article 64111 Charges de personnel	+10 000 €		
Chapitre 66 Article 66111 Charges financières	-10 000 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €
SECTION INVESTISSEMENT			
CHAPITRE/ARTICLE	DEPENSES	CHAPITRE/ARTICLE	RECETTES
Chapitre 041 Article 2313 Intégration d'études en tvx « bâtiments » opération d'ordre	+ 37 230 €	Chapitre 041 Article 2031 « Frais d'études » opération d'ordre	+110 884 €
Chapitre 041 Article 2315 Intégration d'études en tvx « Voirie » opération d'ordre	+ 26 128 €		
Chapitre 041 Article 2318 Intégration études en tvx «Autres immobilisations » opération ordre	+ 47 526 €		
Chapitre 23 Article 2313 Tvx Groupe scolaire Phase 2	+ 203 520 €	Chapitre 13 article 1321 Subvention état Tvx groupe scolaire phase 2	+203 520 €
TOTAL	+314 404 €	TOTAL	+314 404 €

Le secrétaire de séance,
Jérôme AUJOLAT



Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON